

SEANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2006

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 3 mars 2006.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux et des préemption en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Modification des statuts. Avis à émettre.**
- Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », intégrant les différents points indiqués dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme BOIN

n° 7 - **Pôle Santé Handicap. Rapport d'activités. Communication.**

Mme BOIN présente le Pôle Santé Handicap. Il existe dans le quartier de l'Argonne ainsi que dans le quartier de La Source des pôles Santé Handicap depuis plusieurs années qui accueillent le public et traitent des actions récurrentes et des questions de fond.

Depuis quelques mois, un lieu d'accueil a été installé 69, rue Bannier qui joue un rôle désormais primordial, notamment, la Mission Ville - Handicap y siège pour apporter toutes les informations aux personnes concernées par les mesures prises dans ce domaine.

Les perspectives de ces équipes sont :

- un programme Nutrition Santé ;
- dans le cadre l'Agenda 21, la rédaction du Plan d'Actions Handicap y sera décliné ;
- un réseau Santé Sociale sera mis en place à La Source ;
- des ateliers de l'avenir seront organisés à l'Argonne ;

Quant aux personnes handicapées des actions concrètes seront mises en œuvre et un travail de fond sera mené en étroite concertation avec l'ensemble des associations qui sont au nombre d'une centaine à Orléans qui oeuvrent dans ces domaines et qui connaissent bien les besoins de ce type d'usagers.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme BOIN

n° 8 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de la santé et des personnes handicapées.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions dont le détail figure dans la délibération :

- pour la somme globale de 22 300 € correspondant aux subventions relatives aux actions de santé,
- pour la somme globale de 7 050 € correspondant aux subventions relatives aux actions relevant du handicap.

Adopté à l'unanimité.

Mme BOIN

n° 9 - **Programme National Nutrition Santé. Mise en œuvre d'un programme de nutrition local. Approbation. Signature d'une charte avec le Ministère de la Santé.**

Le Programme Nationale de Nutrition Santé (P.N.N.S.) a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs qu'est la nutrition. Ce programme définit neuf objectifs nutritionnels prioritaires en terme de Santé Publique, dont certains sont communs au Programme Régional de Santé Publique et à l'Agenda 21 de la Ville.

Les villes, reconnues comme acteurs privilégiés de proximité, ont été invitées fin 2005 à devenir acteurs actifs de ce programme. Cet engagement, formalisé par la signature d'une Charte avec le Ministère de la Santé, porte sur la réalisation d'au moins une action par an, en conformité avec les objectifs du programme.

La Ville d'Orléans privilégiant la nutrition comme axe prioritaire d'intervention, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'adoption d'un programme local Nutrition Santé à Orléans dont les objectifs sont énumérés dans la délibération et qui s'inscrit dans le cadre d'une charte à signer avec le Ministère de la Santé ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville la charte des Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 9 bis - **Evolution de la délinquance à Orléans.**

M. MONTILLOT présente la courbe des statistiques de la délinquance de voie publique au cours des cinq dernières années.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. KAFTANJIAN
M. CHAMPIGNY
M. GABELLE

n° 10 - **Organisation des services. Création de la Direction de la Culture et de l'Évènementiel, et de la Direction des Relations Publiques. Communication.**

Afin de développer la politique de soutien à la création artistique et événementielle, il est apparu opportun de modifier l'organisation actuelle qui avait montré ses limites. Aussi, une étude a été menée à la fin de l'année 2005 en étroite concertation avec les différents acteurs. Cette réflexion a débouché sur la réforme suivante ; il s'agit de la création :

- de la Direction de la Culture et de l'Évènementiel rattachée à M. le Directeur Général des Services, d'une part,
- la Direction des Relations Publiques rattachée à M. le Directeur de Cabinet, d'autre part.

Cette nouvelle organisation se caractérise par la création d'un comité de programmation composé des 4 Elus référents : M. CHAMPIGNY, M. GABELLE, Mme HEAU et M. COUTURIER accompagnés des représentants du Cabinet du Maire, de la Direction Générale, de la Direction de l'Information et de la Communication et les concepteurs d'événements.

C'est ainsi que tout événement, manifestation, réception, inauguration, quelle que soit son ampleur, devra être recensé par le Service de la Programmation des Evénements qui sera placé sous l'égide du futur Directeur de la Culture et de l'Evénementiel. Ce dernier disposera de l'ensemble des moyens pour organiser, assurer la régie, soutenir la création artistique, et superviser les différents établissements culturels traditionnels de la Ville.

Le Conseil Municipal prend acte.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 11 - **Décision modificative n° 4.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 12 - **Taxes d'urbanisme. Admissions en non-valeur des pénalités.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non valeur des pénalités de retard à deux taxes d'urbanismes, pour une somme globale de 825,56 €

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 13 - **Gestion de la dette. Caisse des Dépôts et Consignations. Renégociation de prêts.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. MARTIN

n° 14 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 569 170 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 784 585 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 569 170 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 72 logements, situés 26, 28 et 30 allée Camille Flammarion à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

- M. KAFTANJIAN n° 15 - **Services municipaux. Recrutements pour besoins saisonniers. Année 2006. Surveillance de l'Ile Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition de personnels à passer avec le S.D.I.S.**

Comme chaque année, en raison de l'exigence de continuité du Service Public, certains agents affectés notamment auprès des services en contact avec le public doivent être remplacés lors de leurs départs en congés.

Par ailleurs, afin d'assurer dans de bonnes conditions la surveillance de la zone de baignade de l'Ile Charlemagne, il est indispensable de faire appel aux sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), au delà des postes de sauveteurs prévus dans le tableau des emplois saisonniers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2006 et d'approuver le tableau correspondant des besoins saisonniers 2006 ;

2°) d'approuver la convention à passer avec le S.D.I.S. pour la mise à disposition de personnels afin d'assurer la surveillance des zones de baignade de l'Ile Charlemagne.

Adopté à l'unanimité.

- M. KAFTANJIAN n° 16 - **Service de Médecine Professionnelle et Préventive. Surveillance médicale du personnel infirmier. Approbation d'une convention à passer avec la Mutualité Sociale Agricole.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la M.S.A. afin d'assurer le suivi médical du personnel infirmier du Service de Médecine Professionnelle et Préventive.

Adopté à l'unanimité.

- M. KAFTANJIAN n° 17 - **Service de Médecine Professionnelle et Préventive. Service social. Signature de marchés de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'offre de services de la Ville en matière de prestations de services à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », relatifs aux domaines de la médecine professionnelle et préventive et de l'assistance sociale.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

- n° 18 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Mise à disposition des services Voirie et Espaces Verts de la Ville. Approbation d'une convention.**

Afin de régulariser la situation juridique des relations entre l'E.P.C.I. et la Ville en utilisant les nouveaux dispositifs contractuels, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », relative à la mise à disposition des services Voirie et Espaces Verts de la Ville, rattachés à la Direction Générale des Services Techniques, pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire, selon les conditions indiquées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

- n° 19 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations culturelles, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 102 900 €

Adopté par 51 voix.

Il y a 2 non participations et 1 abstention.

M. CHAMPIGNY

- n° 20 - **Collégiale Saint-Pierre le Puellier. Exposition pour le 700ème anniversaire de l'Université organisée par les Archives Départementales du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec le Département.**

Dans le cadre de la programmation élaborée à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de l'Université d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Département du Loiret pour définir les conditions de mise à disposition de la Collégiale Saint-Pierre le Puellier et préciser les engagements des parties, relative à l'exposition dont le commissariat est assuré par les Archives Départementales du Loiret.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 21 - **Festival Orléans Jazz 2006. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention à passer avec Vienne Action Culturelle.**

Afin de permettre à la Ville de proposer deux formations régionales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec Vienne Action culturelle, définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscriptions de groupes musicaux proposés pour le Tremplin qui aura lieu du 29 juin au 13 juillet 2006, dans le cadre du Festival Jazz à Vienne.

L'objectif de ce concours est de permettre à des formations émergentes de bénéficier des connexions entre les différentes structures soucieuses de promouvoir la musique Jazz.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 28 avril 2006 -

M. GABELLE

n° 22 - **Comité des Fêtes. Attribution de subventions au titre de l'année 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux différents Comités des Fêtes oeuvrant dans la Ville, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 28 600 €

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.***

M. GABELLE

n° 23 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2006. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux différentes associations participant aux Fêtes de Jeanne d'Arc 2006, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 18 925 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUPONT

n° 24 - **Journées du Développement Durable 2006. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville s'est engagée à proposer des actions permettant que chaque citoyen prenne conscience de son pouvoir d'action en terme d'éco-citoyenneté.

Ainsi, pour contribuer à cette indispensable sensibilisation, les journées du développement durable de cette année sont consacrées au thème de la consommation responsable.

Afin de pouvoir donner l'ampleur souhaitée pour cette manifestation, en complément du budget inscrit à la Ville, la recherche de mécénat a été initiée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes des conventions, à passer avec G.D.F., le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif, la Caisse d'Épargne et Interbio Centre, définissant les partenariats financiers pour l'organisation des journées du développement durable les 10 et 11 juin 2006 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'A.D.E.M.E. et du Département du Loiret les subventions nécessaires pour l'organisation de ces journées.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

M. DUPONT

n° 25 - **Bras des Montées. Entretien des berges. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour les travaux d'entretien courant des berges du Bras des Montées, propriétés de la Ville.

En effet, en raison de sa proximité et de sa bonne connaissance de terrain, cette association assurera l'entretien courant destiné à permettre l'enlèvement des végétaux au niveau des berges ainsi que des branches tombées à l'eau, qui pourraient nuire au bon écoulement des eaux.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 26 - **Partenariat avec la Lyonnaise des Eaux France. Approbation du Contrat Eau pour les Orléanais « Eau d'Orléans : une Eau à redécouvrir ».**

La Ville d'Orléans a lancé en 2004 un programme ambitieux de développement durable ; celui-ci s'est traduit par l'approbation de son Agenda 21 regroupant 234 propositions qui engagent la Ville pour les années à venir.

L'eau y tient un place importante.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le Contrat Eau pour les Orléanais, à passer avec la Lyonnaise des Eaux France, concessionnaire actuel du service de l'eau potable à Orléans, visant à :

- mieux informer les Orléanais sur la qualité et les caractéristiques de l'eau,

- promouvoir une eau bonne et agréable à boire, en renforçant les actions d'informations et le comité de goûteurs d'eau,

- préserver les ressources en eau de la Ville et de son agglomération ;

2°) autoriser M. le Maire à déposer conjointement avec le délégataire le nom de l'eau d'Orléans sous le vocable « L'Orléanaise » s'il est disponible.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION

M. MARTIN

n° 27 - **Magazine municipal « Orléans.mag ». Marché pour l'impression. Approbation d'un avenant.**

Suite à la décision de la mise en place d'une nouvelle maquette comprenant des modifications de taille et de nombre de pages du magazine, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'impression du magazine municipal « Orléans.mag », à passer avec la Société Technigraphic, moyennant la somme de 13 368,23 €T.T.C. portant le montant du marché initial à 317 794,50 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 28 - **Régie publicitaire du magazine municipal « Orléans.mag ». Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société SCOOP communication, relatif à la régie publicitaire du magazine municipal « Orléans.mag » du numéro de septembre 2006 au numéro de juillet-août 2007 inclus, et jusqu'à celui de juillet-août 2008 en cas de reconduction ;

2°) d'approuver la grille des tarifs des espaces publicitaires et les conditions de remises ;

3°) de décider de la mise en application de ces tarifs et de ces remises à compter du numéro du magazine de septembre 2006 ;

4°) d'approuver la création d'une régie de recettes pour la commercialisation de ces emplacements publicitaires.

Adopté par 51 voix.

Il y a 1 non participation et 2 abstentions.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. PARAYRE
Mme MAUROY

n° 29 - **C.E.R.C.I.L. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 23 250 € au C.E.R.C.I.L. qui a pour objectif d'approfondir la connaissance historique des camps du Loiret et de perpétuer la mémoire de ceux qui y furent détenus, de recueillir et publier des témoignages, de constituer des fonds documentaires et réaliser des outils pédagogiques.

De plus, la Ville souhaite s'associer aux manifestations organisées en janvier dernier pour la commémoration du 60^{ème} anniversaire du procès de Nuremberg.

Adopté par 47 voix.

Il y a 7 non participations.

M. PARAYRE

n° 30 - **Vie associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Union des Amicales Régionalistes du Loiret9 600 €
- France Bénévolat Loiret1 500 €

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 31 - **Association des Vitrines d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle.**

Lors de l'Assemblée Générale de l'association des Vitrines d'Orléans, le bilan des actions réalisées en 2005 a mis en évidence la valorisation du regroupement de l'ensemble des Unions commerciales du centre-ville et le dynamisme qui en ressort.

Le programme 2006 génère un bilan prévisionnel de 165 500 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du premier versement de la subvention annuelle à l'association des Vitrines d'Orléans à hauteur de 20 000 € correspondant à la moitié de la subvention initiale prévue ;

2°) de décider du versement du solde en fin d'année à hauteur de 24,17 % de la dépense totale relative au programme 2006, sans dépasser le seuil des 40 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 32 - **F.I.S.A.C. Centre Ville. Tranche 2 (2006-2007). Actions complémentaires. Demande de la C.C.I. du Loiret.**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) du Loiret a saisi récemment la ville d'Orléans et la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat et proposé d'ajouter deux actions dans le programme « F.I.S.A.C. Centre-Ville – Tranche 2 (2006/2007) » voté au Conseil Municipal de décembre 2005.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout de deux actions portant sur le e-commerce de proximité initiées par la C.C.I. et l'association des Vitrines d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 33 - **Parc des Expositions et des Congrès. Gestion. Délégation de Service Public :**

a) Décision de principe

Par délibération en date du 21 février 1992, le Conseil Municipal a confié la gestion du Parc des Expositions et des Congrès à la S.E.M. Orléans-Gestion, pour une durée de 15 ans.

Compte tenu que ce contrat expirera le 28 février 2007, il convient, d'ores et déjà, de lancer la procédure de désignation du futur exploitant.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider que l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès, à l'expiration de l'actuel contrat, fera l'objet d'une Délégation de Service Public ;

2°) de décider que cette Délégation sera organisée dans le cadre d'un contrat d'affermage ;

3°) d'autoriser M. le Maire à lancer un appel à candidatures et à engager la négociation avec les entreprises candidates à l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès ;

4°) d'autoriser M. le Maire à accomplir, de façon générale, tous les actes préparatoires à l'élaboration du contrat d'affermage.

Adopté à l'unanimité.

b) Commission d'ouverture des plis. Election des membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la commission constituée pour la délégation de service public pour la gestion du Parc des Expositions et des Congrès.

Bulletins trouvés dans l'urne : 53

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 52

Ont obtenu et sont élus :

Titulaires :

- M. MARTIN..... 52 voix
- M. DABAUVALLE..... 52 voix
- M. PELLOUX-PRAYER 52 voix
- M. PARAYRE..... 52 voix
- Mme PILET 52 voix

Suppléants :

- M. TABAREAU 52 voix
- Mme DESCHAMPS 52 voix
- M. VIAU 52 voix
- Mme MAUROY 52 voix
- Mme DUPIEUX 52 voix

DEVELOPPEMENT :

**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

M. LEMAIGNEN

n° 34 - **Salon des Fournisseurs des Industries de la Chimie,
Cosmétique, Parfumerie, Pharmacie. Participation de la Ville.**

La Ville accueillera, du 12 au 14 septembre 2006, la septième édition du salon des fournisseurs des industries de la chimie, cosmétique, parfumerie, pharmacie (S.I.P.E.C.).

Ce salon professionnel, soutenu depuis sa création par la Ville, a accueilli en 2003, 350 exposants, dont 12 % de provenance internationale et 6 147 visiteurs.

Pour l'édition 2006, la Société ELFEA, organisatrice de cette manifestation, propose de mettre à disposition de la Ville une surface de 100 m², pour un coût de 11 027,12 €T.T.C.

Il paraît opportun que la Ville soutienne une manifestation leader en France et qui renforce ainsi son positionnement dans un secteur d'excellence qui se concrétise par le Pôle de Compétitivité Cosmétique « Sciences de la Beauté et du Bien-être ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation de la Ville au S.I.P.E.C., soit 11 027,12 €T.T.C. qui se traduira par l'achat de surface sur ce Salon.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 35 - **Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de :

- 500 € au profit de l'Association des Doctorants du Centre de Biophysique Moléculaire (A.D.O.C.) pour l'organisation du colloque «Microscopie et Imagerie» ;

- Séance du vendredi 28 avril 2006 -

- 1 500 € au profit du Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.), pour l'organisation des Journées Thématiques « Les biofilms dans l'environnement, procédés industriels et risques sanitaires ».

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 36 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions qui figurent dans la délibération aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, pour un montant global de 4 001 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 37 - **Centre de Loisirs Sans Hébergement. Réforme de l'aide aux vacances par la C.A.F. Prise en charge du surcoût par la Ville. Aménagement des tranches de quotients familiaux H et I.**

Tous les organisateurs de Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) du Département ont été réunis afin de leur présenter les modalités d'une réforme décidée unilatéralement par la C.A.F. et applicable au 1^{er} mai 2006.

Cette réforme tend à imposer le principe d'un barème composé de 10 tranches de quotient familial ouvrant droit au bénéfice des bons C.A.F., allant de 0 à 710, alors que depuis 2003, les bons C.A.F. étaient servis jusqu'au Q.F. 800.

A ces 10 tranches de quotient familial sont appliqués des tarifs plafonds à ne pas dépasser par les organisateurs.

Cette réforme représente un désengagement de la C.A.F. dans sa politique d'aide aux vacances pour les familles, au titre des C.L.S.H. de la Ville et de l'A.S.E.L.Q.O.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prendre en charge, pour les C.L.S.H. de la Ville, le montant des bons C.A.F. pour les familles concernées par la réforme de la C.A.F. dont le quotient familial est compris entre 710 et 800, pendant la période transitoire du 1^{er} mai au 31 août 2006, en attente de l'application des tarifs de C.L.S.H. 2006-2007 à compter du 1^{er} septembre ;

2°) de décider un aménagement des tranches de quotients familiaux H et I à partir du 1^{er} septembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE
Mme BARANGER

n° 38 - **Politique de la Ville. Soutien à des associations. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention aux associations suivantes oeuvrant dans le cadre de la politique de la Ville :

- A.S.E.L.Q.O. 1 500 €
- Maison d'Animation de la C.A.F. 2 974 €
- A.D.I.J.O..... 800 €
- Coordination Orléanaise pour la décennie
de la non violence et de la paix..... 2 500 €
- ACTION 450 €
- Association Qualité de Vie à La Source..... 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 39 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- ACTION 6 000 €
- Fabrika Pulsion..... 621 €
- Association pour la Prévention
par la Police Nationale..... 3 000 €
- Saint-Vincent Sport et Culture 1 200 €
- Scouts et Guides de France..... 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 40 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives au titre du fonctionnement. Année 2006. Fixation du montant des subventions et versement des soldes.**

Afin de tenir compte des souhaits des responsables des clubs qui se sont exprimés au cours des réunions du Conseil Consultatif du Sport Orléanais, une nouvelle grille de critères, pour l'aide à la détermination du montant de la subvention 2006, a été proposée à la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs.

Ces nouveaux critères valorisent :

- les licenciés,
- l'encadrement bénévole,
- les classements et résultats sportifs,
- les déplacements,
- les éléments de pondération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans la délibération.

Certaines subventions ayant fait l'objet d'une décision de versements d'acomptes lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2005, ces acomptes viendront en déduction des sommes à verser effectivement.

Le montant total des soldes à verser s'élève à 244 445 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 41 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations détaillées dans la délibération, pour un montant global de 11 700 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 42 - **Partenariat avec l'A.S.P.T.T. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

L'A.S.P.T.T. Orléans, club omnisports le plus important de l'agglomération, compte plus de 3 000 adhérents et 22 sections.

- Séance du vendredi 28 avril 2006 -

Ses activités se déroulant principalement au sud d'Orléans, le club utilise le Stade Fernand Sauget et le site de la Pomme de Pin, propriété de France Télécom, situés sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val dans le cadre d'un bail emphytéotique expirant en 2024.

Suite à des restructuration internes, la Poste et France Telecom ont décidé de ne plus subventionner l'A.S.P.T.T. Orléans.

Compte tenu du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'instauration d'un partenariat avec l'A.S.P.T.T. Orléans ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans, afin de déterminer les engagements des parties, et notamment le versement par la Ville à l'association de 50 000 € au titre de l'année 2006, afin de lui permettre de faire face à ses charges d'entretien que France Télécom cesse de couvrir.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

Mme GRIVOT

n° 43 - **Installations sportives, patinoire et E.M.I.S. Actualisation des tarifs.**

Les tarifs d'utilisation des installations sportives pour le public et pour les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2005.

Afin de les réactualiser, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, à la patinoire et aux activités de l'E.M.I.S., tels qu'ils figurent dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2006.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 44 - Exposition d'urbanisme. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Labo Média.

Dans le cadre de l'exposition d'urbanisme « Orléans 2015, promenons-nous demain » organisée par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 300 € à l'association Labo Media, compte tenu de la complexité qu'a représenté l'intégration de données numériques dans le jeu SIM CITY et notamment la modélisation 3D d'un certain nombre de bâtiments représentatifs de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 45 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalements. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

Dans le cadre de Projet centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalements de façades pour un montant global de 37 235 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les syndics d'immeubles en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 46 - Quartier Carmes-Bannier. Résiliation d'un bail commercial. Versement d'une indemnité.

La Ville a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) portant sur les murs d'une boutique avec un logement et un niveau de combles au 86/88, rue des Carmes, ces biens faisant l'objet d'un bail commercial au bénéfice de M. et Mme FRAGNER exploitant le commerce sous l'enseigne « Papeterie des Carmes ». Ces derniers avaient signé une promesse de cession de leur droit au bail au bénéfice de l'acquéreur déclaré à la D.I.A.

Par une décision du 28 mars 2006, la Ville a exercé son droit de préemption urbain motivé par le projet d'installer dans le local du rez-de-chaussée, des artisans ou professionnels des métiers d'art, du design ou de la décoration. En outre, il est apparu opportun par cet investissement public de soutenir la diversité commerciale de la rue des Carmes, identifiée comme un pôle devant contribuer au dynamisme commercial de la Ville.

- Séance du vendredi 28 avril 2006 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de résilier le bail commercial dont sont titulaires M. et Mme FRAGNER au 86/88 de la rue des Carmes, moyennant une indemnité de 140 000 €;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte constatant la résiliation amiable du bail commercial moyennant le versement d'une indemnité, étant précisé qu'une clause particulière autorisera M. et Mme FRAGNER à continuer à occuper leur logement à titre précaire afin d'organiser leur déménagement, à charge pour eux d'assurer toutes les charges y compris d'entretien et de réparation, et de verser une redevance d'occupation mensuelle de 550 €

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 47 - **Quartier Madeleine. Mise en vente d'une maison de ville 9 bis, rue du Commandant de Poli. Approbation des modalités de la consultation et du cahier des charges de cession.**

La Ville est propriétaire d'une maison de ville située 9 bis, rue du Commandant de Poli récemment libérée. Ce bien du domaine privé communal vacant est sans intérêt pour une utilisation publique. Il convient en conséquence de le mettre en vente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'engager la procédure de mise en vente de l'immeuble situé 9 bis, rue du Commandant de Poli ;

2°) d'approuver le document valant cahier des charges de cession et fixant les modalités de la consultation permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 48 - **Z.A.C. Candolle. Cession d'un terrain à la S.A.S. CATHAY CAPITAL. Délibération complémentaire à une précédente délibération.**

Lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2005, il a été décidé notamment de céder à la S.A.S. CATHAY CAPITAL un terrain d'environ 2 500 m² sur l'îlot E de la Z.A.C. Candolle, devant permettre la construction d'environ 2 000 m² de S.H.O.N.

Depuis le mois de juillet 2005, le projet de la S.A.S. CATHAY CAPITAL a évolué : elle a négocié avec l'O.P.A.C. du Loiret, auquel il était envisagé de céder le terrain résiduel de l'îlot E pour le transfert de son agence de proximité, la possibilité d'acquérir la totalité du terrain de l'îlot E et de lui vendre dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement des lots de l'immeuble de bureaux à construire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de céder à la S.A.S. CATHAY CAPITAL un terrain complémentaire sur l'îlot E de la Z.A.C. Candolle d'environ 1 200 m². La transaction portera donc sur des parcelles d'une superficie totale de 3 755 m², à laquelle sera affectée une S.H.O.N. totale d'environ 2 600 m².

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 49 - **Parc automobile. Approvisionnement en lubrifiants. Années 2006-2009. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

L'entretien des véhicules et du matériel municipal est assuré, soit en interne, soit en recourant aux garages privés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à bons de commandes concernant l'approvisionnement en lubrifiants nécessaires à l'entretien des véhicules et matériels municipaux, à passer avec la Société IGOL CENTRE, pour un montant minimum de 4 000 €T.T.C. et maximum de 16 000 €T.T.C. annuels.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 50 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Lot n° 3 – menuiseries intérieures. Approbation d'un avenant.**

Afin d'intégrer une prestation complémentaire au marché de travaux en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de menuiseries intérieures (lot n° 3) dans le cadre de la mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts, à passer avec l'Entreprise MOLVEAUX et DEPIGNY, pour un montant en plus-value de 1 438,98 € T.T.C. portant le montant du marché initial de 43 669,44 € T.T.C. à 45 108,42 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 51 - **Ecole élémentaire Louis Guilloux. Restaurant scolaire. Restructuration et extension. Réinstallation de la bibliothèque scolaire. Divers lots. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres détaillés dans la délibération, relatifs aux travaux de restructuration et d'extension du restaurant scolaire et de réinstallation de la bibliothèque scolaire à l'école élémentaire Louis Guilloux.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 52 - **Groupe scolaire Michel de la Fournière. Réorganisation des entrées. Restructuration et extension de l'école maternelle. Réaménagement de l'école élémentaire. Divers lots. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres détaillés dans la délibération, relatifs à la réorganisation des entrées, à la restructuration et à l'extension de l'école maternelle ainsi qu'au réaménagement de l'école élémentaire du groupe scolaire Michel de la Fournière.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Complexe sportif à La Source. Construction. Adaptation de prestations. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Afin de prendre en compte certaines adaptations ou modifications de prestations au cours du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants détaillés dans la délibération, relatifs à la construction du Complexe Sportif à La Source.

Adopté à l'unanimité.

RESEaux DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Salon International de la Mise en Lumière « Lumiville 2006 ». Participation de la Ville. Prise en charge des frais de mission et de déplacement.**

Dans le cadre de la Mission Lumière, la Ville tiendra un stand du 16 au 18 mai 2006 au Salon International de la Mise en Lumière, de l'Eclairage Public, et de l'Eclairage Extérieur dénommé « Lumiville » à Lyon Eurexpo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge, aux frais réels et sur justificatifs, des frais de transport, d'hébergement, de restauration, de stationnement, de taxis et de parkings pour les agents missionnés pour participer à ce salon.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 55 - **Parc Pasteur. Rénovation du bassin. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres, relatif aux travaux de rénovation du bassin du Parc Pasteur, à passer avec l'entreprise S.O.G.E.A. pour un montant de 301 955,91 € T.T.C. pour la solution de base et de 14 948,50 € T.T.C. pour l'option n° 1 (réfection des allées).

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 56 - **Parc Floral d'Orléans-La Source du Loiret :**

a) Vente d'articles en Gien. Approbation d'une convention de dépôt-vente.

Dans le cadre de son activité commerciale, le Parc Floral dispose actuellement de deux boutiques pour la vente d'articles-souvenir en lien direct avec la nature du site (thème notamment des plantes, des fleurs, des animaux, des papillons etc..).

Dans le but de proposer à la clientèle une palette de produits plus élargie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de dépôt vente d'articles en Gien dans les boutiques du Parc Floral, à passer avec la Société « A Saint-Joseph ».

Adopté à l'unanimité.

b) Partenariats financiers. Approbation de conventions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les Sociétés GROUPAMA et BERNIER relatives au versement de participations à la Ville à l'occasion de manifestations organisées par le Parc Floral pour un montant total de 9 627,10 €H.T., soit 627,10 €H.T. pour GROUPAMA et 9 000 €H.T. pour BERNIER.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPRIETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Enfouissement des réseaux E.D.F. Transfert de compétence de maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention.**

Electricité de France (E.D.F.) et la Ville ont signé le 10 février 1993 une convention de concession pour la distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de la commune d'Orléans.

En application du cahier des charges de la concession, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement appartient à la Ville.

Or, dans la pratique, E.D.F. assumait seule depuis 1946 la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour le compte de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec Electricité de France relative à la reprise temporaire de maîtrise d'ouvrage par E.D.F. des travaux d'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la Commune, pendant une période de deux ans, le temps que la Ville acquiert les connaissances lui permettant d'assurer sous sa maîtrise d'ouvrage ce type de travaux.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 28 avril 2006 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - **Dénomination d'une voie nouvelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie privée qui commence rue de la Binoche au sud et qui se termine en impasse au nord : allée de la Reine de Mai.

Adopté à l'unanimité.

Question orale de Mme MOUCHARD-ZAY

Orléans, le 2 mai 2006

Pour le Maire empêché,
Le Premier Maire-Adjoint,

Olivier CARRE